

Désormais, le retranchement pouvait être armé. Mais avant tout, voyons plutôt dans le détail comment cet ouvrage était agencé.



**Vue de la Crémaillère et du fort Faron Enveloppe
(Photo aérienne prise en juin 1944 –collection de
l'auteur).**

Notes :

(e) Ces déblais, provenant du creusement des fossés du retranchement, serviront plus tard à recouvrir les buttes protégeant les divers ouvrages des branches N°2 et N°3 de la "Crémaillère" d'un glacis de pierres jointes à sec et réglées jusqu'à l'à-pic de l'escarpe du fossé du retranchement. On s'en servira également pour recouvrir et régler le glacis de la contrescarpe. Quant aux autres buttes du retranchement, elles seront simplement recouvertes d'un massif de terre et de pierraille. Il est à noter que l'édification de ces buttes et le réglage de leur glacis ont dû demander un travail énorme aux hommes employés à ces travaux.



Détail d'un glacis (photo de l'auteur).

(f) Les travaux concernant le fort de la Croix Faron seront entamés à partir de juillet 1872. Ils dureront sans discontinuer jusqu'à leur achèvement en 1875.

(g) Les travaux d'amélioration de la route stratégique du Mont Faron (CVO N°42) sur le tronçon allant de la Caserne Retranchée à la tour de la Croix Faron seront achevés vers la fin de l'année 1872.

La défense rapprochée du retranchement.

Comme nous l'avons déjà vu, le schéma de défense adopté pour la défense rapprochée de la "Crémaillère" était identique pour ses trois flancs. Chacun d'entre eux se trouvait donc nanti :

- d'une casemate simple de flanc à chambres doubles (A) surmontée d'un petit poste de surveillance (B) et d'un fossé diamant.

(A) Les casemates simples de flanc (ou caponnières) furent toutes construites à l'identique. Elles sont dites "simples" car leurs embrasures de tir ne peuvent assurer le flanquement du fossé de leur branche respective que dans une seule direction. Chaque casemate se présente sous la forme d'une petite construction rectangulaire composée de deux pièces voisines permettant d'abriter des défenseurs. Chaque pièce est munie d'une large embrasure de tir ouverte sur le fossé contigu à l'ouvrage, ce qui permet d'effectuer des tirs de flanquement (ou d'enfilade) horizontaux. Chaque embrasure est également munie d'un créneau de pied dont la forme permet de contrôler, par des tirs verticaux, le pied de l'escarpe au niveau du fossé diamant *. Chaque casemate est voûtée en demi-cintre et recouverte d'un merlon peu épais composé de pierraille et de terre sur lequel est établi un petit poste de surveillance.

On accède à chaque casemate par un large (2,40 m) et haut (2,30 m) couloir voûté, casematé et merlonné (couvert d'un remblai) de différentes longueurs, suivant l'implantation de cette dernière (longueur max. d'un couloir = 25 m).



**Casemate du 1^{er} flanc
(photos de l'auteur).**



détail des embrasures de tir de la casemate du 1^{er} flanc

En temps de guerre et à cette époque, ce type de casemate était censé être armé par des canons à balles ou des canons de petit calibre tirant à mitraille.

Le canon à balles, modèle 1858 du système de Reffye (ou mitrailleuse Meudon) était en bronze. Il pouvait tirer 25 cartouches par coup d'un calibre différent 13, 13,5 et 15 mm jusqu'à 2 200 m (portée max.). Sa cadence était de 6 coups à la minute de 25 cartouches et il était surtout employé pour assurer la défense des abords des ouvrages.

(B) Ces postes de surveillance, établis suivant différents schémas, servaient à la surveillance et au contrôle du fossé de la "Crémaillère" et de ses abords immédiats.

Trois sont construits sur des terre-pleins, au niveau de chaque crochet de la "Crémaillère" et sur le dessus de chaque casemate de flanc, face à la contrescarpe du fossé. Ils sont en général aménagés en forme de redan (ou de lunette) avec parapets de tirs (soutenus par un petit muret maçonné de 1 m de haut) et banquettes d'infanterie. On y accède généralement par un chemin prenant naissance à l'entrée des casemates, sauf pour le poste établi au-dessus de la casemate du 1^{er} flanc, auquel on accède par une étroite tranchée dont les murs sont maçonnés.

Un quatrième est aménagé en amont de la batterie de gauche du 1^{er} flanc (long mur maçonné à deux faces de 17 mètres pour une hauteur moyenne de 0,70 m).



Poste de surveillance et batterie du 3^{ème} flanc.
(photo de l'auteur)

Concernant la défense rapprochée du front inférieur, elle était assurée d'une part par une pièce d'artillerie de 12 installée sur la branche de gauche de la batterie d'artillerie aménagée sur l'enveloppe du fort Faron et d'autre part par une position de combat d'infanterie avancée, installée sur la contrescarpe de la face droite et au niveau de sa jonction avec le fossé nord du fort Faron.

Cette position se compose de deux murs disposés en redan séparés par une coupure maçonnée permettant d'accéder à une banquette merlonnée en contrebas. Le mur disposé à droite de la coupure se développe sur une longueur d'une trentaine de mètres et celui de gauche sur une dizaine de mètres.



Vue de l'enveloppe dressée à l'est et au nord du fort Faron
et de sa batterie d'artillerie (photo de l'auteur)

La défense éloignée du retranchement.

Comme nous l'avons déjà vu, la défense éloignée de la "Crémaillère" était assurée par 4 positions de tir (C) auxquelles étaient adjoints 4 magasins de chargement (D).

(C) Trois positions de tir furent aménagées en arrière de chaque casemate de flanc et une quatrième fut établie au plus près du fossé sud du fort de la Croix Faron et en arrière du fossé de la branche N°3.

Chaque position de tir comporte deux batteries à découvert pour tir en barbette. En général, la batterie de gauche est aménagée à proximité d'un virage de la route stratégique et la batterie de droite est installée au plus près d'un magasin de chargement ou de l'entrée menant à l'une des casemates de flanc.

La batterie de droite est habituellement placée juste au-dessus du couloir d'accès menant aux casemates de flanc et sur un promontoire artificiel merlonné. Elle consiste en une plate-forme en terre protégée par un parapet de tir en maçonnerie (percé ou non de niches à munitions) surplombant les petits postes de surveillance.

Toutes les batteries sont disposées de manière à ce que leurs pièces d'artillerie puissent tirer sur la plaine de La Valette.

Position de tir du 1^{er} flanc :

Sa batterie de gauche est aménagée dans le virage situé en amont de l'entrée permettant d'accéder à la casemate de flanc. Son parapet de tir se développe sur une longueur de 12,50 m pour une hauteur de 0,90 m. Elle ne possède pas de niche à munitions.

Sa batterie de droite possède deux parapets de tir distincts. Celui de droite se développe sur une longueur de 12,50 m pour une hauteur de 0,95 m. Celui de gauche, à deux pans, se développe sur une longueur de 6,80 m et se prolonge par un muret de terre (banquette d'infanterie) de 3 m de long. Cette batterie ne possède pas de niche à munitions.

Position de tir du 2^{ème} flanc :

Sa batterie de gauche est aménagée dans le virage situé en amont du magasin de chargement N°7 et de l'entrée permettant d'accéder à la casemate de flanc. Son parapet de tir, à 2 pans, se développe sur une longueur de 8 m pour une hauteur de 0,90 m. Elle ne possède pas de niche à munitions.

Sa batterie de droite, à 3 pans, est en partie détruite.

Position de tir du 3^{ème} flanc :

Sa batterie de gauche est aménagée dans le virage situé juste un peu en amont du magasin de chargement n°8. Elle possède 3 niches à munitions et son parapet de tir se développe sur une longueur de 16 m.

Sa batterie de droite est aménagée dans le virage situé en amont de l'entrée permettant d'accéder à la casemate de flanc. Elle possède 2 niches à munitions (1,50 m de large pour 0,70 m de profondeur et 0,75 m de hauteur) et son parapet de tir se développe sur une longueur de 7,40 m pour une hauteur de 1,60 m.



Position de tir du 3^{ème} flanc (photo de l'auteur).

Position de tir de la branche N°3 :

Cette quatrième position de tir est aménagée sur le talus enveloppant le magasin de chargement n°9. Le parapet de tir de sa batterie de gauche, d'une hauteur de 1,10 m, se développe sur une longueur de 7 m et le parapet de tir de sa batterie de droite se développe sur une longueur de 11 m. Ces deux parapets ne sont pas percés de niches à munitions mais possèdent chacun, fichés dans leur maçonnerie, 6 anneaux de soutien pour munitions.

Quant à la défense éloignée du front inférieur et comme nous l'avons déjà vu, elle était assurée par 2 batteries d'artillerie à découvert pour tir en barbette et à parapets maçonnés, auxquelles étaient adjoints un magasin d'armement et un magasin de chargement (d).

La première batterie, dite du flanc gauche, est construite en avant du magasin d'armement N°5 et sur la gauche du magasin de chargement N°4. Son parapet de tir, à 3 pans, se développe sur une longueur d'une quinzaine de mètres.

La deuxième batterie est installée à droite du magasin de chargement N°4, en arrière et le long du fossé de la face droite. On y accède par une longue et large rampe d'accès qui longe son parapet de tir. Ce dernier, d'une hauteur variant de 1,30 à 1,40 m, se trouve divisé en 4 emplacements de tir et se développe sur une soixantaine de mètres sur un terrain en très légère déclivité.



Magasin de chargement n°4 (photo de l'auteur).

(D) Qu'ils soient dits de chargement (au nombre de 5, portant les n° 4, 6, 7, 8 et 9) ou d'armement (1 seul exemplaire, le n°5), tous ces magasins furent construits à l'identique.

De plan rectangulaire (8 m x 2.50 m), chaque magasin est recouvert d'un merlon végétal. Son front est percé d'une ouverture de 1,80 m de haut pour 1 m de large fermée par une porte.

Chaque magasin possède une petite cheminée de ventilation et deux trous d'aération rectangulaires disposés de part et d'autre de la porte d'entrée. La hauteur et la largeur du front de chaque magasin sont variables suivant leur implantation.

Les magasins de chargement servaient à assembler les obus et contenaient tous les ustensiles d'artificiers nécessaires à leur confection (douilles, poudre en gargousses, tête et fusée) ainsi que les 20 coups chargés pour chaque pièce d'artillerie. On y entreposait aussi parfois les fusées et les détonateurs.

Les magasins d'armement abritaient en principe les gargousses (sacs contenant la charge de poudre destinée à la propulsion de l'obus non encartouché), la tête et les fusées destinées à la confection des obus qui étaient alors assemblés dans les magasins de chargement.

De plus, et afin de parfaire l'ensemble de ce retranchement, divers chemins, rampes et escaliers, étagés tout au long de la "Crémaillère", permettaient d'accéder aux magasins et aux casemates de flanc.

Les autres travaux concernant le retranchement de la "Crémaillère".

Lors d'une séance de travail du Génie Militaire en date du 18 juillet 1873, vu que les travaux déjà réalisés sur le Fort Faron et la "Crémaillère" ou en cours sur le fort de La Croix Faron semblaient de nature à assurer complètement la défense sur le front est du Mont Faron, le Comité des Fortifications renonça à faire établir des escarpements supplémentaires sur le versant sud du Faron et annula donc le projet visant à prolonger le retranchement entre le fort Faron et le rocher de Siblas.

L'armement du retranchement de la "Crémaillère" dans le dispositif de la défense générale de la place de Toulon en 1878.

Issu des délibérations et des avis que prit le Comité des Fortifications lors des séances des 4 et 18 juillet 1873, ce dispositif, après cinq années de travail acharné sur tous les points de la région toulonnaise, commençait à prendre forme.

Etabli en arc de cercle autour de Toulon (dit "arc de défense de Séré de Rivières" – (h), ce dispositif était composé à l'ouest et à l'est par deux lignes de défense.

- Sur le front est (celui qui nous intéresse) :
 - la 1^{ère} ligne de défense devait être assurée par le fort du Cap Brun, par l'ouvrage de la Colle Noire (à construire) et par le fort du Coudon et ses batteries annexes (également à construire) ;
 - la 2^{ème} ligne de défense (la seule à être pour l'heure totalement opérationnelle) était assurée par le fort de la Croix Faron, le retranchement de la "Crémaillère" et le fort Faron.

A cette époque (1878), l'armement du retranchement de la "Crémaillère" (ouvrage jugé alors très puissant et hors de portée d'une artillerie ennemie placée dans la plaine de La Valette), se composait de :

3 canons de 138 mm, approvisionnés à 600 coups dont 20 chargés, placés dans les ressauts les plus élevés et en arrière de chaque casemate de flanc.

13 canons de 16 se chargeant par la culasse, approvisionnés à 500 coups dont 20 chargés, disséminés sur toute la longueur du retranchement (i).

5 mortiers de 22 cm, approvisionnés à 400 coups dont 20 chargés, sans emplacement déterminé.

Toutes ces pièces (sauf les mortiers) étaient dirigées vers l'est et étaient prêtes à faire feu. Cet armement était censé, selon les stratégies, permettre à ce retranchement de jouer pleinement son rôle (conjointement avec la puissance de feu du fort de La Croix Faron et de celui du Faron), c'est-à-dire, *"battre la plaine de La Valette entre les pentes sud du Coudon et le fort du Cap Brun"* tout en croisant *"leurs feux sur le même espace avec les 19 canons mis en batterie dans ce dernier fort"* (9) et ce, dès l'ouverture de la deuxième période d'un siège (j).

- Les canons de 138 mm Guerre (dits de siège et de place), étaient d'anciennes pièces de 16 à âme lisse en bronze qui furent rayées et dotées d'un chargement par la culasse en 1874 pour être adaptées au système de "Reffye". Ces canons tiraient des obus d'un poids de 24 kg à une distance de 7 750 m maximum. Le poids de la pièce en batterie était de 4 000 kg et la longueur du tube était de 3,10 m.
- La dénomination "canon de 16 à chargement par la culasse" et cependant n'appartenant pas au système de "Reffye" (voir ci-dessus) est, quant à elle, assez ambiguë et peut correspondre à un certain nombre de pièces du même calibre. Cependant, avant 1870, il n'y a que deux pièces de ce type qui peuvent répondre à cette dénomination, à savoir : le canon de 16 rayé modèle 1864 dont la portée maximum était de 7 244 m et le canon de 16 rayé à chargement par la culasse, mle 1870, dont la portée maximum était de 8 800 m.
- Les mortiers de 22 cm étaient des pièces à âme lisse datant du début du XIXe s (mle 1827 ou 1838). Ils pouvaient projeter des bombes de 23 kg (remplies de poudre noire) jusqu'à une distance de 600 m (portée maximum). Leur cadence de tir était de 1 coup par minute. Ce matériel, difficile à déplacer et pesant 820 kg en batterie, était complètement dépassé en 1878. Mais il pouvait encore, occasionnellement, être installé en réserve dans divers ouvrages.

Comme on le constate et bien que l'époque voulait que l'on arme cet ouvrage avec du matériel du tout nouveau système de Bange (1877), il n'en fut rien et la "Crémaillère" fut exclusivement armée avec du matériel datant des débuts de l'artillerie rayée.

Quant aux trois canons de 12 (l'un disposé sur la branche de gauche de l'épaulement du fort Faron et les deux autres mis en batterie sur le bastion n°2 du fort de La Croix Faron), c'étaient des canons de campagne en bronze du modèle 1853 qui se chargeaient encore par la gueule.

Ces canons, de faible portée et pesant en batterie le poids de 2 974 kg, étaient complètement dépassés en 1878, mais encore très efficaces dans la défense rapprochée car ils pouvaient aussi bien tirer des obus de 11,5 kg (d'une portée maximum de 2 420 m) que des obus à balles ou des obus explosifs ou, encore, tirer à mitraille (k).

(Plus tard, ce matériel sera remplacé par le canon de 12 à chargement par la culasse du système Latillole.)



**Vue du fort de La Croix Faron avec la branche n°3 de la Crémaillère
(photo de l'auteur).**

Notes :

(h) – Cette dénomination est issue du nom du Général Séré de Rivières qui fut chargé, en temps que Directeur du Génie au Ministère de la Guerre, des travaux de réédification et de renforcement des lignes défensives françaises, tant sur ses frontières terrestres que sur ses côtes.

(i) A savoir que quatre de ces canons avaient été placés sur affût marin en bois (faute d'affût en fer) et que les bois de leurs plates-formes, qui se seraient, sans cela, détériorés en plein air, avaient été remisés dans les magasins de batterie les plus voisins.

(j) A cette époque la puissance de feu assurée par ces trois ouvrages était considérable. Elle alignait un total de 25 pièces à grande portée admirablement bien placées, croisant leurs feux avec ceux du fort du Cap Brun et pouvant battre toute la plaine de La Valette (entre le Coudon et la colline de la Colle Noire), tout en flanquant, à bonne portée, les approches du fort du Cap Brun et la hauteur du Thouars.

(k) Les obus à balles renfermaient une centaine de "*balles d'ancien fusil d'infanterie de 16,7 mm*" et étaient "*armés d'une fusée percutante Desmarest.*"

Les obus explosifs étaient chargés de poudre noire et de morceaux de ferraille qui, à l'instant de l'impact au sol, les projetaient tous azimuts en décimant les positions adverses.

Quant aux boîtes à mitraille, elles étaient utilisées pour le tir rapproché. Chaque boîte était "*formée d'une enveloppe cylindrique en zinc laminé comportant un culot et un couvercle. On disposait à l'intérieur 98 balles en fer forgé, dites balles N°6 par couches horizontales.*"

-oOo-

En 1885, l'œuvre du Général Séré de Rivières était presque achevée. Mais, au moment où l'on pouvait logiquement en espérer quelques décennies de sécurité, l'ensemble du système se trouva brutalement remis en question par toute une série d'innovations techniques, dont la plus déterminante fut, sans conteste, la mise au point par le chimiste français Eugène Turpin d'un nouvel explosif très puissant au pouvoir brisant, "la mélinite" ! (1).

Cet explosif, qui allait désormais être chargé dans des projectiles d'un type nouveau (les obus torpilles perforants), révolutionna alors totalement les concepts de l'artillerie de l'époque. C'est ce qui fut appelé la "crise de l'obus torpille". La puissance et le pouvoir destructeur à l'impact de ce nouvel obus en acier Bessemer étaient sans commune mesure avec ceux produits précédemment par les obus cylindro-ogivaux en fonte chargés de poudre noire. Sa forme, allongée et pointue lui permettait de pénétrer sans problème dans les merlons végétaux établis au-dessus des forts et c'était alors principalement le souffle de son *"explosion qui anéantissait tout alentour"*.

L'année 1885 marqua également la généralisation de l'emploi du canon à tube rayé et du chargement des pièces d'artillerie par la culasse, ce qui eut comme conséquence, conjointement à l'emploi généralisé de l'obus torpille, d'augmenter la portée (à près de 8 000 m), la précision des trajectoires et la rapidité des tirs d'artillerie, tout en masquant la position des batteries à l'ennemi puisque, désormais, grâce à cet explosif chimique, il n'y avait plus de fumée au départ des coups.

Dès lors, face à ces nouvelles inventions, tout était à reprendre à zéro ou presque, car aucune fortification construite avant 1885 ne pouvait dorénavant faire face, sans encourir de graves dommages, aux tirs de concentration d'une artillerie utilisant ce type d'obus.

Heureusement, à Toulon, ces "diaboliques inventions" eurent une incidence moindre, du moins sur les forts nouvellement construits et appartenant à la ceinture de protection du système dit de "Séré de Rivières", ce qui était, entre autres, le cas pour le fort de La Croix Faron.

Rien de plus ne sera réalisé sur les autres ouvrages du mont Faron et le Génie se contentera de poursuivre, autour de Toulon, la construction des forts en cours et de terminer l'armement de ceux qui venaient d'être achevés.

Note :

(1) Cet explosif chimique, terriblement efficace, plus connu sous le nom d'acide picrique, était obtenu par l'action de l'acide nitrique sur le phénol. Jadis employé dans la teinturerie et même en médecine (notamment pour calmer les brûlures), l'acide picrique, comme venait de le découvrir Turpin, chauffé à une certaine température avait le pouvoir de détonner. De là à le transformer en explosif il n'y avait eu qu'un pas qu'avait franchi le chimiste qui, après avoir mis au point les procédés de chargement et d'amorçage des projectiles, le fit breveter.

Explosif réputé stable, fiable et sûr (sous forme de cristaux), il n'était cependant pas à l'abri d'un risque d'explosion due à un choc, à une friction ou, pire, à un feu.

L'armement de 1891 et 1898 :

Suite à cette "crise de l'obus torpille", les services de l'artillerie adoptèrent donc, en date du 16 octobre 1891, un nouveau plan d'armement pour les ouvrages du Mont Faron et c'est ainsi que celui du retranchement de "la Crémaillère" fut modifié. On supprima de sa dotation un canon de 138 mm et 7 canons de 16 cm et on lui octroya 2 canons de 155 mm Long de Bange, ainsi qu'un mortier de 22 cm (en plus des 5 qu'il possédait déjà).

Ce nouveau matériel, le fameux canon de 155 mm Long de Bange mle 1877, dit de siège et de place, pouvait projeter des obus de 40 à 43 kg (selon le type d'obus) jusqu'à une distance pouvant aller de 11 600 à 12 700 m (maximum). Mais sa portée efficace était de 9 000 m. Sa cadence de tir était d'un coup par minute et de 40 coups à l'heure. La pièce en batterie, dotée

de ses deux ceintures de roue caractéristiques (les cingolis), pesait 6 500 kg. En charge de transport, elle pesait 7 600 kg et il fallait 10 chevaux pour l'amener en batterie. Puissant mais peu mobile, ce canon sera cependant réutilisé en 1914 et restera même en service jusqu'en 1940.



Canon de 155 L. de Bange mle. 1877
(photo de l'auteur – Musée de l'Artillerie de Draguignan)

En 1898, l'armement du retranchement de la "Crémaillère" fut de nouveau modifié et, selon Monsieur Cros, il se composait alors de "3 canons de 155 mm, 4 canons de 16 cm, 4 canons de 95 mm et de 6 mortiers de 22 cm".

Nous avons deux types de canons qui peuvent correspondre à ce canon de 95 mm mis en dotation en 1898, à savoir :

- Le canon de 95 mm de campagne Lahitolle, mle 1875-88, tirant des obus de 11 kg jusqu'à une distance maximum de 6 500 m. La cadence de tir de cette pièce était de 1 coup/minute et son poids en batterie était de 1 508 kg.
- Le canon de 95 mm de siège et de place Lahitolle, mle 1888, dit de réserve et se chargeant par la culasse. Il tirait des obus allant de 10,9 à 11,3 kg jusqu'à une distance maximum de 8 250 m. La cadence de tir de cette pièce était d'un coup/minute et son poids en batterie était de 1 450 à 1 850 kg. Lors de son déplacement, qui demandait un train de 6 chevaux, la pièce pesait 2 048 kg. Bien que mis en réserve, ce type de matériel reprendra du service en 1914.



(Canon de 95 mm Lahitolle mle 1875/88 et canon de 95 mm mle 1888
(photo de l'auteur – Musée de l'Artillerie de Draguignan)

Cette nouvelle dotation en artillerie avait pour but d'accroître la puissance de feu du retranchement de la "Crémaillère" et, conjointement à celle du fort Faron et celle de Croix Faron, de porter son rayon d'action à plus de 9000 m, balayant ainsi encore mieux la plaine de La Valette.

La "Crémaillère" après 1900

Nous ne savons rien de ce qui s'y passa jusqu'à l'aube de la "Grande Guerre" de 14/18, si ce n'est que le Génie concéda à titre temporaire, en 1906, les magasins n°8 et 9 de la "Crémaillère" au service de l'artillerie de Toulon (PV du 28 décembre 1906).

Ce qui est sûr en revanche, c'est que la quasi-totalité de l'armement du retranchement, à l'instar de celui de tous les ouvrages du Mont Faron, fut dirigée sur les divers fronts du nord et de l'est de la France, probablement vers 1916.

Pour avoir d'autres renseignements sur ce retranchement, il faudra attendre 1927, date à laquelle le Département de la Guerre concéda à celui de la Marine plusieurs locaux destinés à l'installation d'une batterie de défense CA à proximité du fort de la Croix Faron, à savoir : les magasins n°8 et 9 et la casemate du 3^{ème} flanc de la "Crémaillère".

Que reste-t-il du retranchement de la "Crémaillère" de nos jours.

Puis, ce magnifique ouvrage, qui demanda tant de travail et d'ingéniosité, tomba en désuétude, avant de sombrer dans un oubli total.



**VTT au niveau du terre-plein du magasin de chargement n°9
(photo de l'auteur).**

Désormais, si l'on peut encore suivre le tracé de son fossé, on ne peut plus accéder à ses divers magasins et casemates, tout étant fermé.

Le fossé est envahi de hautes herbes. Les arbres ont colonisé son glacis et ses parapets. La plupart des chemins d'accès aux divers magasins, casemates et batteries sont partiellement détruits. Les merlons en pierres sèches recouvrant les casemates sont en partie ruinés, balafrés par de longs et profonds sillons dus aux passages successifs des nombreux VTT qui n'ont, lors de leur descente sportive de l'ouvrage, aucune compassion pour ce qu'ils détruisent.

Toulon, le 16 septembre 2012.

Références :

- (1) – Shat Paris – A8S1 carton n°26 – mémoire sur l'état de la place de Toulon en 1836, sur les travaux exécutés en 1835 et sur ceux proposés en 1836, en date du 25 février 1836.
- (2) – Shat Paris – A12S2 carton n°172 – secrétariat du Comité des Fortifications – avis du Comité en 1872.
- (3) - Shat Paris – A8S1 n°45 – extrait d'un rapport général de la défense éloignée de Toulon du côté terre – étude d'ensemble réalisée par le Commandant du Génie de Toulon en date du 30 mai 1867.
- (4) - Shat Paris – A12S2 carton n°171 – minutes d'avis de fonds – séance du 3 juin 1864.
- (5) - Shat Paris – A8S6 cartons n°1 et 2 – dossier n°231 – secrétariat du Comité des Fortifications – Direction de Toulon, place de Toulon, pour un projet général de la défense éloignée du côté terre en date du 16 juillet 1867.
- (6) - Shat Paris – A8S1 carton n°47 – mémoire sur les projets pour 1868 et 1869 en date du 15 février 1868.
- (7) - Shat Paris – A8S1 carton n°47 – note indiquant l'état d'avancement des travaux de retranchement entre le fort Faron et le fort de la Croix Faron en date du 28 mai 1869.
- (8) - Shat Paris – A8S1 carton n°50 – tableau des ressources existantes en poudre sur le Faron au 31 mai 1870.
- (9) - Shat Paris – art3w94 – extrait d'un mémoire sur la défense territoriale et maritime de Toulon en date du 6 juin 1878.

Sources :

- "Citadelles d'Azur – quatre siècles d'architecture militaire varoise" (Edisud 1998); Bernard Cros.
- "L'approvisionnement en poudre en France au XVIIIe s." ; actes de la journée d'étude organisée le 14 octobre 2006 au musée de l'artillerie de Draguignan – Frédéric Naulet.
- Site de l'association "basart artillerie" de l'Ecole d'Artillerie de Draguignan.